



Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

(Seul le vendeur est redevable des honoraires)

Rémunération

(Pourcentage appliqué sur le montant du prix de vente)

PRIX DE VENTE	Locaux à usage D'habitation ou Professionnel	Locaux à usage Commercial ou Industriel	Terrain à bâtir
De 0 à 60 000 €	5000 € forfaitaire	5000 € forfaitaire	5000 € forfaitaire
De 60 001 € à 100 000 €	8,0% TTC	8,0% TTC	8,0% TTC
De 100 001 € à 150 000 €	7,0% TTC	7,0% TTC	7,0% TTC
De 150 001 € à 200 000 €	6,0% TTC	6,0% TTC	6,0% TTC
De 200 001 € à 390 000 €	5,0% TTC	5,0% TTC	5,0% TTC
Au-delà 390 001 €	4,0% TTC	4,0% TTC	4,0% TTC

(Le barème sera ajusté au centième inférieur)

AVIS DE VALEUR : 150 € TTC

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 Locaux de droit commun / commerciaux / industriels / professionnels	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	85,00 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8,00 € TTC / m ² de surface habitable	8,00 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux location vide ou meublée	3,00 € TTC / m ² de surface habitable	3,00 € TTC / m ² de surface habitable

Honoraires de gestion

La gestion est traitée au sein du réseau Orpi

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleur
Gestion immobilière	8,40 % TTC du quittancement mensuel + 3,58 € de frais administratifs
Assurance GLI	2,8 % TTC du quittancement mensuel

TVA en vigueur : 20,00 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Orpi FGR Immo, 17 rue Albert 1^{er} 30100 ALES

SARL au capital de 1000 € RCS Nîmes 894 043 561 Carte professionnelle T n° CPI30012021000000002 délivrée par CCI Gard.

Garantie : MMA 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9

Honoraires au 1 Avril 2021

La délivrance d'une note est obligatoire.